

Informations de base	
<p><b>2007/0048(CNS)</b></p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie</p> <p>Voir aussi <a href="#">1994/0151(AVC)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Russie Fédération</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		SARYUSZ-WOLSKI Jacek (PPE-DE)	17/04/2007
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>INTA</b> Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>	
	Affaires générales	2796	2007-04-23	
	Environnement	2812	2007-06-28	
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>		
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
22/03/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0138 	Résumé
17/04/2007	Vote en commission		Résumé
10/05/2007	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
16/05/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A6-0192/2007</a>	

07/06/2007	Décision du Parlement	T6-0219/2007	Résumé
07/06/2007	Résultat du vote au parlement		
28/06/2007	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
28/06/2007	Fin de la procédure au Parlement		
01/08/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0048(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi <a href="#">1994/0151(AVC)</a>
Base juridique	Traité Euratom A 101-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 055 Traité CE (après Amsterdam) EC 057-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 071 Traité CE (après Amsterdam) EC 093 Traité CE (après Amsterdam) EC 094 Traité CE (après Amsterdam) EC 133 Traité CE (après Amsterdam) EC 181A Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 044-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/47755

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">A6-0192/2007</a>	16/05/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T6-0219/2007</a>	07/06/2007	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	<a href="#">COM(2007)0138</a> 	22/03/2007	Résumé	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Parlements nationaux	<a href="#">IPEX</a>	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

## Acte final

Décision 2007/0541  
JO L 200 01.08.2007, p. 0044

Résumé

# Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0048(CNS) - 22/03/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie (élargissement 2007) à l'accord de partenariat et de coopération approuvé entre l'Union et la Russie.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil et de la Commission.

CONTENU : L'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, est un accord "mixte" qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997, c'est-à-dire avant l'élargissement de l'Union à la Bulgarie et la Roumanie (voir [AVC/1994/0151](#)).

Il est en conséquence nécessaire d'adopter à l'APC un protocole pour tenir compte de l'adhésion de ces 2 nouveaux États membres à l'accord, conformément à l'article 6, par. 2 de l'acte d'adhésion annexé au traité d'adhésion du 25 avril 2005.

La Commission a donc négocié un protocole à l'accord de partenariat et de coopération avec la Russie, qu'il convient maintenant de conclure au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et d'approuver par la Communauté européenne de l'énergie atomique.

C'est précisément l'objet de la présente proposition.

# Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0048(CNS) - 28/06/2007 - Acte final

OBJECTIF : inclure la Bulgarie et la Roumanie à l'accord de partenariat et de coopération approuvé entre l'Union et la Russie.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2007/541/CE, Euratom du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération établissant un partenariat entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

CONTENU : Avec la présente décision, le protocole à l'accord de partenariat et de coopération (APC) entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Russie, d'autre part, sur l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'APC est approuvé au nom de la Communauté européenne, de la Communauté européenne de l'énergie atomique et des États membres.

Pour rappel, l'accord de partenariat et de coopération (APC) CE-Russie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997 (voir [AVC/1994/0151](#)).

ENTRÉE EN VIGUEUR : le protocole entre en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet auront été accomplies.

# Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0048(CNS) - 07/06/2007 - Texte adopté du Parlement, 1<sup>ère</sup> lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de Jacek **SARYUSZ-WOLSKI** (PPE-DE, PL), le Parlement européen a approuvé la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne.

# Accord de partenariat et de coopération CE/Russie. Protocole suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

2007/0048(CNS) - 23/04/2007

Le Conseil a adopté une décision approuvant la signature et l'application provisoire d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération avec la Russie, afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE (voir doc. Conseil [7814/07](#)).